

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 31 MARS 2026 (19 : 00)

Présents :

Monsieur Laurent DEVIN, Député-Bourgmestre;
Monsieur Kevin VAN HOUTER, Madame Larissa DAVOINE, Monsieur Thomas BEAUJEAN,
Monsieur Philippe LABAR, Madame Marjorie ALONGI, Madame Cécile CORSO, Échevins;
Monsieur Luc Jonnart, Monsieur Jérôme Urbain, Madame Judith Philippe, Monsieur Frédéric
TILMANT, Monsieur Benoît DEGHOIRAIN, Monsieur Laurent ARMAN, Madame Marie Claude
KLENNER, Madame Natacha LEROY, Monsieur Frédéric Maghe, Monsieur Vincent Noteboom,
Monsieur Alexandre Rombaut, Madame Marine Vilbajo, Monsieur Mario Tilmant, Monsieur Arno
DUPORTAL, Monsieur Jacques GOSSUIN, Monsieur Patrice LAÏ, Monsieur Davy FIORDALISO,
Madame Valeri CORDISCO, Madame Âaziza JEDY, Monsieur Cédric LECOCQ, Madame Roxane
GROETEMBRIL, Monsieur Jean GIGOUNON, Madame Aurore ROMANI, Madame Hélène
HARVENGT, Conseillers;
Monsieur Guillaume SOMERS, Directeur Général;

Conseil communal du 31 mars 2026

à 19h00

Salle B - Kursaal

SÉANCE PUBLIQUE

FINANCES

Excusée pour ce point :

Madame Marine Vilbajo, Conseillère;

1. Approbation de la dotation à la Zone de Secours - Exercice 2026

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le montant de la dotation de la Ville de Binche dans le budget de la Zone de Secours, pour l'exercice 2026, à savoir un montant de 774.463,16€ ;
- transmettre la présente au Conseil de la Zone de Secours et à la Directrice financière.

Monsieur Cédric Lecoq :

« En fait, on s'abstient. Pourquoi ?

Parce que dans notre zone de secours, on remarque qu'il y a un définancement. On a supposé qu'en fait le définancement n'est pas dû à la Commune et aux autres communes de la région du centre, bien au-delà, mais on constate qu'il y a un définancement de zones de secours qui ont cruellement besoin de finances. »

Pour: 28

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Luc Jonnart, Jérôme Urbain, Judith Philippe, Frédéric TILMANT, Benoît DEGHORAIN, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Natacha LEROY, Frédéric Maghe, Vincent Noteboom, Alexandre Rombaut, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Patrice LAÏ, Davy FIORDALISO, Valeri CORDISCO, Âaziza JEDY, Roxane GROETEMBRIL, Jean GIGOUNON, Hélène HARVENGT

Abstentions: 2

Cédric LECOCQ, Aurore ROMANI

Excusée pour ce point :

Madame Marine Vilbajo, Conseillère;

2. Véhicule saisi sur la voie publique - Abandon à une société de dépannage

Le Conseil communal est invité à décider d'abandonner, à la société de dépannage requise par les Services de Police, le véhicule saisi sur la voie publique en contrepartie des frais d'entreposage.

Accord à l'unanimité

REGIE FONCIERE

Excusée pour ce point :

Madame Marine Vilbajo, Conseillère;

3. ASBL Agence de Développement Binche centre-ville - Approbation de la convention.

Le Conseil communal est invité à approuver la convention d'occupation précaire à passer entre la Ville de Binche et l'Agence de développement de Binche centre-ville pour l'occupation des locaux de l'ancien "Fuseau" sis Grand Place 25/1 à 7130 Binche.

Accord à l'unanimité

Excusée pour ce point :

Madame Marine Vilbajo, Conseillère;

4. Notification de l'approbation du Budget 2026 - Prise de connaissance

Il est porté à la connaissance du Conseil communal de la Ville de Binche que le budget de l'exercice 2026 de la Régie Foncière communale est approuvé, tel qu'arrêté par le Conseil communal en date du 16 décembre 2025.

Prise de connaissance

GESTION ET PROSPECTIVE

Madame Marine Vilbajo entre en séance avant la discussion du point.

5. Demande de subsides dans le cadre du Bien-être animal - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la demande de subsides dans le cadre Bien-être animal pour l'année 2026 introduite par le Collège communal auprès de la Wallonie.

Accord à l'unanimité

INTERCOMMUNALES

6. AIOMS - Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 13 avril 2026

Le Conseil communal est invité à approuver les points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de l'A.I.O.M.S. du 13 avril 2026:

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 18 décembre 2025
2. Plan stratégique 2025-2027 : *Examen – Vote - Décision*.
3. Projet de budget 2026 et plan financier 2026-2027 associé au plan stratégique : *Examen – Vote - Décision*.
4. Nomination du réviseur d'entreprises comme commissaire : Examen – Décision - Vote
5. Divers.

Accord à l'unanimité

SANCTIONS ADMINISTRATIVES

7. Lutte contre les frelons asiatiques - Modification du Règlement général de police de la ville de Binche - Approbation.

Le Conseil communal est invité à modifier l'article 52§2 dudit règlement, en vue de doter la Ville d'un outil plus efficace dans sa volonté de lutter contre les frelons asiatiques.

Monsieur Alexandre Rombaut :

« J'avais juste une petite question juridique sur le libellé, en fait, dans le règlement, lorsqu'on explique l'obligation finalement de retrait pour les guêpes et pour les frelons, le libellé est différent. Il y a une raison. Je n'ai pas le texte devant moi, malheureusement, parce que je n'ai pas accès à Internet. Ça peut être fait par retour de mail. Il y a une différence. »

Monsieur Guillaume Somers :

« Il y a effectivement une différence. Le texte actuel avant ce vote est un texte qui oblige de la même façon, en cas d'insécurité, à éradiquer un nid de frelons et un nid de guêpes. Le texte qui est proposé dissocie l'approche selon qu'on est sur un nid de frelons asiatiques ou de guêpes. Pour le frelon asiatique, l'obligation est renforcée. »

Accord à l'unanimité

RENOVATION URBAINE

8. Opération de développement urbain - prise de connaissance de la notification de l'Arrêté de subvention "PATO 2025 - Projet 1 - Réaménagement du quartier du Phénix"

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance de la notification de l'Arrêté de subvention "PATO 2025 - Projet 1 - Réaménagement du quartier du Phénix", s'élevant au montant total de 1.315.725,00€.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

9. Travaux de réfection et d'aménagements paysagers de la Place de Leval à Leval-Trahegnies - Approbation des conditions et du mode de passation.

Dans le cadre du marché "Travaux de réfection et d'aménagements paysagers de la Place de Leval à Leval-Trahegnies", le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier des charges réf. 3210 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Travaux de réfection et d'aménagements paysagers de la Place de Leval à Leval-Trahegnies".

Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant est estimé à 885.023,38 € hors TVA ou 1.070.878,29 €, 21% TVA comprise.

Le marché est divisé en lots:

- Lot 1: Travaux de réfection de la Place de Leval et de la rue Salvador Allende, estimé à 691.595,57 € hors TVA ou 836.830,64 €, 21% TVA comprise;

- Lot 2: Aménagements paysagers, estimé à 193.427,81 € hors TVA ou 234.047,65 €, 21% TVA comprise;
- choisir la procédure ouverte comme mode de passation du marché.
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2026, article 766/732-60 (n° de projet 20260020) ;

Monsieur Cédric Lecoq :

« Tout d'abord, on voudrait souligner qu'on est pour qu'il y ait un projet sur la place de Leval - c'est nécessaire après autant d'années - où il n'y a pas eu un coup de pelle et un coup de travaux sur notre place de Leval. Je voudrais simplement un peu remettre le contexte, c'est qu'en 2023, le premier projet, la première version stipulait, 12 places de parking en tout et pour tout, ce qui a un peu défrayé la chronique. Donc on a informé, expliqué qu'il était possible de trouver des solutions constructives et d'interpeller le Collège à l'époque. Nous n'étions pas ici membres au Conseil communal à l'époque mais nous étions actifs parmi la population et nous avons aidé les riverains à pouvoir justement appréhender tous ces mécanismes juridiques et comment on peut aussi sensibiliser les gens. Dès lors, assez rapidement, le projet a été revu et stoppé pour justement repartir sur de bonnes bases et d'aller vers les citoyens. Et on voit déjà qu'il y a eu une grosse avancée. On est passé de 12 à 48 places. A savoir que d'après certains sondages, à certains moments bien précis sur la place de Leval, on est déjà montés à 77 places. Ici, on passe à 48 places et nous pensons qu'il est encore possible, sans remettre en question les fondations du projet d'aller chercher encore à peu près 15 à 20 places, mais qui de mieux qu'un géomètre pour pouvoir aller justement vérifier l'exactitude de ce nombre de places. Par exemple, il y a un mobilier temporaire qui pourrait être installé par les commerçants de la place de Leval - on met notre sapin de Noël traditionnel - à cet endroit-là, au lieu de mettre un mobilier, ce sont les commerçants et les riverains, surtout, qui en font part, de pouvoir, justement, mettre des places de voiture. Une autre zone aussi qui a été ciblée d'après les riverains et les commerçants, c'est en face du coiffeur. C'est au fond de la place, à côté de l'arbre qui est centenaire, qui a été sauvé entre parenthèses parce qu'au début, il était prévu de le couper. Et donc on voit vraiment qu'il y a eu aussi un changement sur cet arbre-là, qui était centenaire. Et donc on voudrait voir aussi l'avis de la Commune et du Collège par rapport à la possibilité d'aller chercher encore 15 à 20 places supplémentaires dans des zones qui ne remettent pas les fondations mêmes du projet. Après il y avait aussi une autre problématique qui a été soulevée, c'est l'îlot central en face du Cercle, parce qu'en fait, traditionnellement, ils font un rondeau devant l'ouverture, et l'étroitesse du passage clouté, est-ce qu'il est possible de simplement l'élargir pour pouvoir permettre un rondeau traditionnel en face du cercle, c'est quelque chose qui leur tient très à cœur. Et dernière petite demande qui ne remet pas, encore une fois, les fondations du projet de la place de Leval, c'est simplement un switch entre les positionnements des forains. Donc on a le carrousel qui est traditionnellement en face du cercle, qui se retrouverait en face du pharmacien et remplacés par les auto-scooters d'après les plans. Or c'est une visibilité pour un commerçant qui a pignon sur rue, qui paye des impôts durant toute l'année et qui demande simplement un switch. Voilà les grandes questions qu'on pose au Collège. Quel est votre avis sur ces questions. »

Monsieur Laurent Devin :

« Merci Monsieur Lecoq. J'ai plusieurs remarques par rapport à votre interpellation. Je sais combien vous êtes intéressé par le projet, vous n'habitez pas loin, à une cinquantaine de mètres. Ce projet répond à un appel du Gouvernement wallon précédent, qui vise précisément à verduriser les cœurs de village. On va être d'accord, les deux places de Leval sont des mers de goudron. La réflexion du Collège communal sur le projet, qui était déjà bien avancé il y a quelques mois, n'avait pas encore été présentée aux uns et aux autres. On a donc pris le soin d'organiser plusieurs rencontres et vous savez que l'utilisation de cette place est variée. On a donc invité les riverains dans un premier temps ça a été suivi ensuite par les quelques maraîchers qui ont été informés aussi les forains. Je pense que la ducasse de Leval est

la ducasse qui se porte le mieux dans toute l'entité. On a invité également les associations et les commerçants, il y a plusieurs commerçants qui sont tout autour de cette place. Et on a enfin invité les associations folkloriques. Ça n'a pas dû vous échapper, qu'il y aura une ellipse au milieu de la place qui va rappeler le folklore levallois, deuxième plus grand nombre de participants au carnaval, c'est à Leval, le premier, c'est Binche, mais ensuite, c'est Leval.

Alors, il revient de tout cela, qu'il y avait un manque d'informations. Ils croyaient que le projet était arrêté, et finalement, on a pu faire, comme vous dites, évoluer le projet. Aujourd'hui, on est à 48 places de stationnement. On répond aux besoins émis par le Gouvernement wallon en matière de verdurisation. On a pris en considération une circulation routière quelquefois trop élevée devant le café Le Cercle. Et donc, tout cela a été pris en considération. Est-ce qu'on peut faire mieux? On peut toujours faire mieux. Je vais être d'accord avec vous, il n'y a pas eu le moindre coup de pelle là, si ce n'est l'installation du cash Batopin et beaucoup de travaux notamment en face de chez vous, dans Leval et vous ne remettez pas ça en question, mais je crois que ce dossier-ci a été discuté avec les riverains, avec les commerçants, avec les maraîchers, avec les forains, avec les associations, je pense qu'on a fait le tour de la question. On peut certainement toujours mieux, mais je ne vais pas tout remettre en question, maintenant, pour cinq, six, dix places de stationnement. Surtout que, vous le savez bien, il y a eu un travail exceptionnel qui a été réalisé par l'association du cercle que je salue ici, avec l'aménagement d'un parking spécialement dédié par rapport à cette salle magnifique qu'ils ont réalisé. Et donc on garde déjà là, je pense, l'équivalent d'une place, l'équivalent d'une place à l'arrière. Pour y passer tous les jours, vous vous doutez bien, je connais assez bien cette place et je dois dire que ce projet va changer aussi l'image, le look de Leval avec la rue Albert 1er qui a été refaite juste avant, je pense que c'est un plus indéniable et on souhaite vraiment aller de l'avant. On commencerait les travaux au mois d'août, après le congé du bâtiment, comme cela, la ducasse peut se réaliser, chacun peut en profiter. On a les congés du bâtiment et juste après on attaque le chantier c'est vraiment l'objectif je pense et j'espère que les Levallois et les Levalloises en seront bien heureux c'est en tout cas l'ambition qui est celle du Collège communal et je pense que c'est soutenu par la grande majorité de l'assemblée ici. »

Monsieur Cédric Lecoq :

« En fait, je ne disconviens pas qu'il y ait eu des évolutions, je l'ai bien souligné. On est vraiment d'accord qu'il y ait des travaux qui se fassent sur cette place. On ne remet pas les fondations du projet en cause en demandant simplement de regagner sur une zone qui n'est pas prise dans les plans, qui est au fond, près du coiffeur Oreste. Il y a aussi un endroit où vous avez demandé, enfin, où vous avez mentionné qu'il allait y avoir du mobilier urbain, qui va être mis apparemment par les commerçants. A cet endroit-là aussi. On ne remet pas la place en question, les travaux en question. Simplement vous inviter à vraiment vous y pencher sur ces deux zones qui vraiment ne justifieront pas devoir repasser toutes les procédures par le Collège. Et alors aussi, ce switch de ducasse, je ne vois pas en quoi ça va remettre les fondations du projet en question. Vraiment, je vous invite cordialement à vous y pencher et à regarder ses faisabilités. Et par rapport au parking qui est derrière le cercle, c'est une coopérative, ils n'ont pas la jouissance de tout, la coopérative, c'est beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît. Donc vraiment, je vous invite cordialement à vous y pencher sur ces zones qui ne mangent pas de pain. Ma grand-mère disait toujours de mettre l'église au milieu du village et je trouve que c'est important d'aller jusqu'au bout du processus. Ce que vous avez fait justement suite à la sollicitation des riverains. »

Monsieur Laurent Devin :

« Et les commerçants nous ont demandé de pouvoir installer du mobilier urbain justement par rapport à leur clientèle pour rendre cela beaucoup plus agréable. Il ne vous échappe pas, Monsieur Lecoq, que des tables en plastique servent de tables pour des apéros pour des petits repas entre amis et donc ici c'est tout autre chose et ce sont les commerçants eux-mêmes qui ont

demandé ce mobilier urbain. Quant à l'église au milieu du village, ben l'église, elle est où elle est ! Elle est au bout de la place je ne pourrais pas la déplacer et pour ce qui est de Saint-Martin la foudre est tombée dessus et donc ce que le ciel a détruit je me vois mal tout reconstruire. »

Pour: 29

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Luc Jonnart, Jérôme Urbain, Judith Philippe, Frédéric TILMANT, Benoît DEGHORAIN, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Natacha LEROY, Frédéric Maghe, Vincent Noteboom, Alexandre Rombaut, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Patrice LAÏ, Davy FIORDALISO, Valeri CORDISCO, Âaziza JEDY, Roxane GROETEMBRIL, Jean GIGOUNON, Hélène HARVENGT

Abstentions: 2

Cédric LECOCQ, Aurore ROMANI

10. Réaménagement de la Place Bourdon à Ressaix - Approbation des conditions et du mode de passation.

Dans le cadre du marché "Réaménagement de la Place Bourdon à Ressaix", le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier des charges réf. 3556 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Réaménagement de la Place Bourdon à Ressaix". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant est estimé à 61.631,60 € hors TVA ou 74.574,24 €, 21% TVA comprise.
- choisir la procédure négociée sans publication préalable comme mode de passation du marché.
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2026, article 424/731-60 (n° de projet 20260025) ;

Monsieur Cédric Lecoq :

« Simplement une remarque. Détrompez-moi, mais j'ai cru voir dans les plans qu'une table de jeu qui allait être placée, mais je n'ai pas pu voir à quel endroit. Enfin, ce n'était pas clair pour moi. »

Monsieur Kevin Van Houter :

« Il n'y a pas de table de jeu. Ce qui est prévu au niveau de l'aménagement de la place Bourdon, c'est une zone de jeux pour enfants, au milieu, donc type PISQ, donc petite infrastructure de quartier, au centre de la place, il y a eu deux réunions citoyennes, plus une réunion avec les représentants des sociétés folkloriques de Ressaix et le PCDR. Et donc il y avait deux versions finales, soit le terrain de basket, mais on va dire, en format cage, un petit agora space réduit pour éviter que ça aille sur les voitures, ou l'option pour petits-enfants, et c'est cette option-là qui a été retenue et qui est proposée. En tout cas, c'est vers ça qu'on ira. Avec des plantations autour pour verduriser un peu cette place qui ne compte pas un brin d'herbe. Voilà. »

Monsieur Cédric Lecoq :

« Je vous enverrai alors, pour pas trop prendre votre temps aujourd'hui, la photo, l'image que j'ai eue, parce que je trouvais ça chouette, c'est des tables de jeux de société, comme j'ai compris en dur, mais je trouvais que l'idée était à développer, donc je vous l'enverrai. »

Monsieur Kevin Van Houter :

« En fonction de l'espace disponible, on peut toujours améliorer. L'idée principale, c'est ce module de jeu. En fonction de l'espace disponible et du budget, parce qu'on a une enveloppe fermée. On peut amener des options supplémentaires, mais il faut retenir que l'idée principale, c'est le parking périphérique pour garder cette option parking avec un module de jeu pour les plus jeunes au centre et verdure aux alentours. Ça, c'est le projet principal tel que présenté à nos citoyens. Et forcément, en fonction du budget, on complétera si possible. »

Accord à l'unanimité

FABRIQUES D'EGLISE

11. Fabrique d'église Notre-Dame du Travail de Bray - Compte - Exercice 2024 - Approbation du compte de l'exercice 2024 - Décision.

Le Conseil Communal est invité à approuver la délibération du 23 avril 2025 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église de Notre-Dame du Travail à Bray a décidé d'arrêter le compte de l'exercice 2024, comme suit :

- Recettes : 19.067,27 € ;
- Dépenses : 14.370,12 € ;
- Excédent : 4.697,15 €.

Le supplément communal versé par l'administration communale de Binche lors de l'exercice 2024 s'élève à 8.819,91 €, montant approuvé au budget de l'exercice 2024.

Pour: 16

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Jérôme Urbain, Judith Philippe, Benoît DEGHORAIN, Frédéric Maghe, Vincent Noteboom, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Valeri CORDISCO, Roxane GROETEMBRIL, Jean GIGOUNON

Abstentions: 15

Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Luc Jonnart, Frédéric TILMANT, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Natacha LEROY, Alexandre Rombaut, Marine Vilbajo, Patrice LAÏ, Davy FIORDALISO, Âaziza JEDY, Cédric LECOCQ, Aurore ROMANI, Hélène HARVENGT

12. Fabrique d'église Notre-Dame-du-Travail de Bray – Budget – Exercice 2026 - Approbation du budget de l'exercice 2026 – Décision.

Le Conseil communal est invité à approuver la délibération du 11 septembre 2025 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Notre-Dame-du-Travail de Bray a décidé d'arrêter le budget de l'exercice 2026, réformé comme suit :

- Recettes : 18.793,37 € ;
- Dépenses : 18.793,37 € ;
- Excédent : 0,00 € ;

Le supplément communal à verser s'élève à 13.126,93 € dont 8.751,29 € sont à verser par l'administration communale de Binche et 4.375,64 € sont à verser par l'administration communale d'Estinnes afin de respecter la répartition du subside de 2/3 Binche et 1/3 Estinnes.

Pour: 16

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Jérôme Urbain, Judith Philippe, Benoît DEGHORAIN, Frédéric Maghe, Vincent Noteboom, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Valeri CORDISCO, Roxane GROETEMBRIL, Jean GIGOUNON

Abstentions: 15

Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Luc Jonnart, Frédéric TILMANT, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Natacha LEROY, Alexandre Rombaut, Marine Vilbajo, Patrice LAÏ,

Davy FIORDALISO, Âaziza JEDY, Cédric LECOCQ, Aurore ROMANI, Hélène HARVENGT

**13. Fabrique d'église Saint-Martin de Leval-Trahegnies – Compte – Exercice 2023 -
Approbation de la prorogation du délai initial imparti pour statuer sur le compte
de l'exercice 2023 de la Fabrique d'église Saint-Martin – Décision.**

Le Conseil Communal est invité à :

- proroger de 20 jours maximum le délai initial imparti pour statuer sur le compte de l'exercice 2023 de la fabrique d'église Saint-Martin de Leval-Trahegnies ;
- adresser la présente délibération :
 - * au Conseil de la fabrique d'église Saint-Martin – Rue du Pressé, 12 à 7134 Leval-Trahegnies ;
 - * à Monseigneur l'Evêque de et à 7500 Tournai.

Pour: 16

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO,
Jérôme Urbain, Judith Philippe, Benoît DEGHORAIN, Frédéric Maghe, Vincent Noteboom,
Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Valeri CORDISCO, Roxane
GROETEMBRIL, Jean GIGOUNON**

Abstentions: 15

**Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Luc Jonnart, Frédéric TILMANT, Laurent ARMAN,
Marie Claude KLENNER, Natacha LEROY, Alexandre Rombaut, Marine Vilbajo, Patrice LAÏ,
Davy FIORDALISO, Âaziza JEDY, Cédric LECOCQ, Aurore ROMANI, Hélène HARVENGT**

**14. Fabrique d'église Saint-Martin de Leval-Trahegnies – Budget – Exercice 2025 -
Approbation de la prorogation du délai initial imparti pour statuer sur le budget
de l'exercice 2025 de la Fabrique d'église Saint-Martin – Décision.**

Le Conseil Communal est invité à :

- proroger de 20 jours maximum le délai initial imparti pour statuer sur le budget de l'exercice 2025 de la fabrique d'église Saint-Martin de Leval-Trahegnies ;
- adresser la présente délibération :
 - * au Conseil de la fabrique d'église Saint-Martin – Rue du Pressé, 12 à 7134 Leval-Trahegnies ;
 - * à Monseigneur l'Evêque de et à 7500 Tournai.

Pour: 16

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO,
Jérôme Urbain, Judith Philippe, Benoît DEGHORAIN, Frédéric Maghe, Vincent Noteboom,
Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Valeri CORDISCO, Roxane
GROETEMBRIL, Jean GIGOUNON**

Abstentions: 15

**Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Luc Jonnart, Frédéric TILMANT, Laurent ARMAN,
Marie Claude KLENNER, Natacha LEROY, Alexandre Rombaut, Marine Vilbajo, Patrice LAÏ,
Davy FIORDALISO, Âaziza JEDY, Cédric LECOCQ, Aurore ROMANI, Hélène HARVENGT**

**15. Fabrique d'église Saint Pierre de Buvrinnes – Compte – Exercice 2025 –
Approbation du compte 2025 de la fabrique d'église Saint-Pierre à Buvrinnes
après réformation – Décision**

Le Conseil Communal est invité à approuver la délibération du 25 février 2026 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Saint-Pierre à Buvrinnes a décidé d'arrêter le compte de l'exercice 2025, réformé comme suit :

- Recettes : 32.368,28 € ;
- Dépenses : 27.204,25 € ;

- Excédent : 5.164,03 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2025 s'élève à 24.893,40 €, montant approuvé à la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2025.

Pour: 16

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Jérôme Urbain, Judith Philippe, Benoît DEGHORAIN, Frédéric Maghe, Vincent Noteboom, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Valeri CORDISCO, Roxane GROETEMBRIL, Jean GIGOUNON

Abstentions: 15

Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Luc Jonnart, Frédéric TILMANT, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Natacha LEROY, Alexandre Rombaut, Marine Vilbajo, Patrice LAÏ, Davy FIORDALISO, Âaziza JEDY, Cédric LECOCQ, Aurore ROMANI, Hélène HARVENGT

16. Fabrique d'église Saint-Pierre de Leval – Compte – Exercice 2025 - Approbation du compte de l'exercice 2025 après réformation - Décision

Le Conseil Communal est invité à approuver la délibération du 27 janvier 2026 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Saint-Pierre de Leval-Trahegnies a décidé d'arrêter le compte de l'exercice 2025, réformé comme suit :

- Recettes : 61.050,22 € ;
- Dépenses : 49.756,63 € ;
- Excédent : 11.293,59 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2025 s'élève à 31.978,59 €, montant approuvé à la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2025.

Pour: 16

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Jérôme Urbain, Judith Philippe, Benoît DEGHORAIN, Frédéric Maghe, Vincent Noteboom, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Valeri CORDISCO, Roxane GROETEMBRIL, Jean GIGOUNON

Abstentions: 15

Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Luc Jonnart, Frédéric TILMANT, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Natacha LEROY, Alexandre Rombaut, Marine Vilbajo, Patrice LAÏ, Davy FIORDALISO, Âaziza JEDY, Cédric LECOCQ, Aurore ROMANI, Hélène HARVENGT

URBANISME

17. Permis Unique - 2025/26/PU - régularisation du maintien en activité d'un élevage de chevaux et son extension, la construction d'un hangar comprenant une piste intérieure, des boxes et un appartement, la régularisation du marcheur, du rond de longe intérieur, d'un auvent de prairie, d'un rond de longe non couvert, la modification du relief du sol et la modification de la piste extérieure et du tracé du chemin n°45 – Décision

Le Conseil communal est invité à :

- prendre connaissance des résultats de l'enquête publique qui a été réalisée du 16/02/2026 au 17/03/2026
- autoriser ou refuser la modification du tracé du chemin n°45 situé à l'arrière du terrain sis rue de Merbes, 353 à 7131 Waudrez et faisant partie du domaine public.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

18. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Création de 3 demi-emplois d'institutrice maternelle à partir du 19 janvier 2026 dans 3 implantations des écoles fondamentales officielles subventionnées de la Ville de Binche - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 26 janvier 2026, point n°15, par laquelle il est invité à procéder à la création de 3 demi-emplois d'institutrice maternelle, à partir du 19 janvier 2026, à l'implantation de la rue Salvador Allende, 63 à 7134 Leval-Trahegnies (Binche 6), à l'implantation de la rue de la Fraternité à 7130 Binche (Binche 7) et à l'implantation de la rue de Versailles, 1A à 7130 Binche (Binche 7).

Accord à l'unanimité

PCDR

19. Programme communal de Développement Rural - Rapport annuel 2025 Approbation

Les communes bénéficiant de conventions de Développement rural ont l'obligation de dresser annuellement un rapport sur l'état d'avancement de leur opération de développement rural. Le Conseil communal est invité à valider le rapport annuel 2025 dudit programme.

Accord à l'unanimité

POLICE ADMINISTRATIVE

20. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Modification du mode de stationnement à Binche à la rue de l'Égalité - Arrêt

Le Conseil communal est invité à arrêter un règlement complémentaire au Code de la route abrogeant le stationnement alterné à la rue de l'Égalité à Binche en interdisant le stationnement du côté pair et autorisant, de facto, le stationnement du côté impair.

Accord à l'unanimité

21. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Abrogation d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à abroger un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à 7130 Binche, rue de la Coopération, n°8.

Accord à l'unanimité

22. Police administrative - Règlement complémentaire instaurant un passage pour piétons à Binche – rue Carlo Mahy

Le Conseil communal est invité à arrêter un règlement complémentaire au code de la route instaurant un passage pour piétons à Binche – rue Carlo Mahy

Accord à l'unanimité

**23. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route -
Modification du stationnement et réaménagement du dispositif ralentisseur à
7130 Bray, rue des Combattants.**

Le Conseil communal est invité à prendre un règlement complémentaire au code de la route, modification du stationnement et réaménagement du dispositif ralentisseur à 7130 Bray, rue des Combattants.

Accord à l'unanimité

**24. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route -
Instauration d'une interdiction de stationner dans la rue Mattéotti**

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au code de la route afin d'instaurer une interdiction de stationner rue Mattéotti.

Accord à l'unanimité

PROJET DE PROCES-VERBAL

**25. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 03 février 2026 -
Approbation**

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 03 février 2026.

Divers :

Monsieur Alexandre Rombaut :

« Plutôt brièvement, si vous pouviez rappeler à Monsieur ON de l'administration de ne pas oublier de m'envoyer les différents rapports qu'il m'avait promis. Ce Monsieur ON de l'administration qui a dit ON va aller voir le problème à la rue Saint-Paul, ON va aller faire un rapport de visite sur ce fameux trou que vous avez signalé depuis le mois de décembre, et ON va vous envoyer un rapport technique, notamment, comme le disait Monsieur Labar, au pire des cas, pour le prochain Conseil communal où nous sommes. Donc j'aimerais bien que Monsieur ON m'envoie ces différents rapports. Ce serait gentil, j'y tiens quand même. C'est une petite question de principe. Merci. »

Monsieur Jérôme Urbain :

« Deux petites demandes. Vous n'êtes pas obligé de me répondre tout de suite, mais j'aurais voulu avoir un petit point sur toutes les bulles à verres enterrées. Je vous avoue que j'ai remarqué en allant moi-même à la rue de la Pépinière, que les bulles à verres avaient été enterrées et qu'on avait réalisé ces travaux, je dis on parce que j'étais à vos côtés à ce moment-là, un peu partout dans l'entité.

Et là, justement, je vois que très régulièrement, elles étaient bloquées, mais maintenant, on a remis des anciennes bulles à verres juste devant. Donc j'imagine que c'est plus vraiment temporaire. Donc je voulais un peu savoir où ça en était, si elles allaient être réparées et s'il y avait d'autres cas dans l'entité, je vous avoue que je n'ai pas fait le tour de toutes. Mais donc voilà, savoir un peu ce qu'il en était. Parce que je me souviens que le projet a quand même coûté une certaine somme.

La 2eme chose, je vous avais interpellé, je ne sais plus si c'est le dernier Conseil ou le Conseil d'avant, sur des barrières au parc communal, je pense qu'il y a des riverains qui vous ont ré interpellé en rencontre citoyenne à Binche sur le sujet. Si vous voulez, j'ai des photos de l'endroit exact ici, je vous les donnerai après le Conseil, pour que vous visualisiez. On voit effectivement toute une série de jeunes qui sont les pieds dans le vide le long du rempart sur les photos, c'est quand même relativement dangereux. Je me permettrai de vous donner les photos. »

Monsieur Frédéric Maghe :

« Je voulais vous interroger, ou en tout cas vous interpellé par rapport aux travaux du bâtiment du CPAS à la Place des Droits de l'Homme. On est en gros en diagonale par rapport à l'entrée de l'Athénée. Je suis interpellé par des riverains. Je trouvais utile d'amener ça en Conseil communal parce qu'un certain nombre d'entre eux ont un sentiment d'abandon et de manque d'écoute de la part des autorités, que ce soit Commune, CPAS ou firme qui exécute les travaux, par rapport à la communication. On a fait état de travaux de journée qui débutaient parfois à 6 heures du matin sans qu'ils soient prévenus. C'est bien de travailler, c'est bien de commencer tôt et dans le bâtiment on travaille tôt, mais enfin bon, parfois c'est un peu surprenant. De manière plus embêtante, des hourdis en béton découpés sur le trottoir à 1 mètre des habitations. Alors, évidemment, ça engendre de la poussière, des saletés, mais qui notamment étaient nettoyées en début de chantier, en tout cas dans les premières semaines, mais ces bonnes pratiques ont disparu au fur et à mesure des travaux. De lourds matériaux qui sont déposés devant les garages des riverains qui, forcément, ne savent plus sortir leur voiture de leur garage. Vous reconnaissez que c'est un peu embêtant. Deux trous aussi, de grande dimension, creusés dans le mur mitoyen entre le bâtiment du CPAS (le bâtiment en travaux) et les maisons de riverains sans les prévenir non plus. Ils ont un sentiment aussi d'abandon par rapport à la sécurité, notamment pendant la phase de démolition du bâtiment. Pendant cette phase-là, ils ont surpris les ouvriers en combinaison avec des capuches et masques qui évacuaient des déchets de démolition contenant d'après les chefs du chantier de l'amiante. A nouveau, il aurait été utile de communiquer aux riverains cet élément, leur dire de fermer leurs portes et leurs fenêtres, par exemple, ou de ne pas sortir. Je reconnais que je n'ai que l'info des riverains. Je ne sais pas à quel point ceci est réel ou non, mais c'est ce que le chef de chantier leur aurait dit. Sécurité toujours, par contre, là, je l'ai vu, il n'y a aucun périmètre de sécurité autour du chantier, que ce soit via des barrières ou même un marquage au sol, sur une place qui accueille pourtant une des plus grosses écoles de l'entité. Moi, je me suis rendu sur place vendredi. Alors qu'il y a des panneaux d'interdiction par exemple de stationnement qui sont stockés dans un coin du chantier aucun d'entre eux n'est installé à proximité, enfin n'était installé en tout cas vendredi, à proximité d'un grand conteneur dans lequel une grue déversait à 5-6 mètres de haut, des grandes planches de bois. Donc à 1 mètre du conteneur, il y avait une voiture garée dans son droit, mais à ses risques et périls. Je crois que la moindre erreur du grutier, ça pouvait tomber sur la voiture ou pire sur un passant, un élève ou sur moi, ce qui vous aurait peut-être fait plaisir, mais je pense qu'il y a quand même un peu de danger. Donc personne ne s'imagine faire des travaux d'une telle ampleur sans poussière, sans saleté, sans bruit, sans désagrément. C'est justement parce que ces problèmes sont inhérents à chaque chantier qu'un peu plus de communication, d'écoute, peut-être de présence et de pédagogie auraient été utiles. Par ailleurs, en matière de sécurité du site et du chantier, à moins que j'aie eu la malchance de m'y arrêter le pire jour, c'est-à-dire vendredi, mais rien n'est mis en place pour sécuriser les passants, les riverains, les élèves, les profs, bref tous ceux qui fréquentent cet espace. Donc il reste, je pense, quelques semaines, quelques mois de travaux. Il n'est pas trop tard pour améliorer les choses. Je voulais simplement savoir si un contact avec la firme qui réalise les travaux était prévu pour que la communication et la sécurité s'améliorent autour du chantier, savoir ce que vous attendez en tant qu'autorité pour renforcer la sécurité aux abords du chantier, empêcher les voitures de se garer à proximité en cas de grande manœuvre et instaurer un périmètre de sécurité digne de ce nom. Et puis, ne serait-il pas indiqué, CPAS ou Ville, d'être un peu plus présent sur le terrain pour accompagner et informer les riverains. Je vous remercie. »

Monsieur Jean Gigounon :

« Oui, juste deux petits points. Le premier, qui concerne la cure de Buvrignes. J'ai lu dans le rapport du PCDR que l'avis avait été publié le 5 janvier dernier. Je voulais savoir un peu où ça en était. Est-ce qu'il y a une date, plus ou moins, d'attribution du marché? Est-ce qu'il a été attribué? Et après, évidemment, une idée de date du départ des travaux, puisque évidemment c'est essentiel pour les activités du Patro de Buvrignes qui doit stocker son matériel, il doit savoir s'il va pouvoir continuer ses activités les dimanches et autres jours de la semaine, et notamment pendant les vacances.

Après un deuxième point, il y a trois personnes qui m'ont parlé cette semaine d'un gang à Binche, un gang de trottinettes, dans le quartier de l'Athénée. Ce seraient des personnes de 13-14 ans, mais pour reprendre ce qu'une citoyenne m'a dit, c'est un groupe de malfrats qui se baladeraient en trottinette. Ils ont notamment détérioré le mur de cette personne.

Ils ont failli rentrer, parce qu'ils roulaient à fond, en trottinette, évidemment, dans une rue à sens unique et donc ont failli rentrer dans une voiture qui ne les voyait pas, qui ne savait pas les voir puisque c'était dans un tournant, et aussi au parking des Pastures, il se serait passé certaines choses. Et donc la citoyenne qui en a parlé, qui a appelé la police parce que son mur avait été détérioré, parce qu'elle les avait vus. La police leur a dit qu'ils les connaissaient, mais donc je ne sais pas si vous avez d'autres informations et ce que vous pourriez faire pour lutter contre le gang des trottinettes qui sévit. Merci. »

Madame Judith Philippe :

« Monsieur le Bourgmestre, Laurent, je tenais à te remercier ainsi que ton épouse. Je tenais à le faire de vive voix parce que vous avez sans cesse pris de mes nouvelles. J'y associe Kevin Van Houter et Philippe Labar, qui tous les jours ont été en contact avec mon frère qui, lui, gère la communication. Je sais que vous partagiez et que vous étiez le relais pour les infos. Je veux aussi dire merci aux élus de cette assemblée, tous partis confondus, qui ont été préoccupés par ma santé. Ma famille et moi-même avons été très touchés par ces marques de sympathie dans ces moments difficiles pour ma santé. Je pense que ça m'a vraiment touchée au plus haut point. J'estimais que vous dire merci de vive voix était vraiment important pour moi et au nom de ma famille. Alors je vous le dis encore, merci. »

Monsieur Laurent Devin :

« Quelqu'un dont je ne citerai pas le nom, P.L., dès le lendemain du Conseil communal, m'a dit j'ai les dossiers, ça remonte à des semaines, c'est ceci, c'est cela.

Et donc il vous en informera. Je me réjouis que le problème soit solutionné. Je crois que vous avez pu vous-même vous en apercevoir et je vous invite peut-être à l'issue de ce Conseil à rencontrer Monsieur P.L., ici présent. Je ne lui donne pas la parole, sinon il va vous faire un cours d'une heure, parce qu'il a vraiment été rechercher, tout cela. Mais donc vous en disposerez et c'est lui qui en est directement responsable.

Sur les bulles à verre enterrées, on a effectivement été interpellé hier, en rencontre citoyenne par rapport à ça. Je ne sais pas si c'est Monsieur Van Houter qui prend la parole ou Monsieur Labar.

Monsieur Philippe Labar :

« Donc ces endroits sont au nombre de trois sur l'entité. En fait, ces bulles enterrées sont hors d'usage. Évidemment, pour continuer à faire le ramassage, et vous l'avez constaté, nous avons amené des bulles à verres traditionnelles. Et donc, on est en train d'analyser la faisabilité de la réparation ou du remplacement de ces bulles à verres enterrées. Nous vous reviendrons plus tard

par rapport à ces initiatives. »

Monsieur Kevin Van Houter :

« Je précise qu'il y en a quatre, en fait, il y en a une sur Bray, qui a été détruite par le camion il y a quelques années. Il y en a une à Ressaix qui a été directement inondée et puis il y a un sur Binche, à la pépinière comme cela a été cité et une à Peronnes village juste devant l'école. Et donc les sites qui fonctionnaient encore, c'est Binche et Peronnes village. Fonctionnait, j'ai dit. »

Monsieur Laurent Devin :

« Pour les barrières au parc communal, j'ai été interpellé hier, effectivement. On a attiré notre attention sur quelques mètres qui étaient manquants et qui pouvaient, alors je ne vais pas dire inviter certains à aller se promener là et à lancer quelques pierres, mais bon... Tout ce qu'on peut faire, on le fera. Rappelez-vous, on avait eu un incident avec une personne qui était tombée, on avait installé des barrières, et donc voilà, effectivement, on va les placer. On va donner l'ordre, c'est même déjà fait. Voilà. »

Monsieur Maghe, j'ai au moins trois façons de vous répondre. Je suis en train de voir laquelle je vais utiliser. Je vais prendre la plus respectueuse, d'abord. Et donc, j'ai reçu un mail de la personne qui vous a certainement interpellé je n'ai pas été interpellé par un collectif mais par une dame qui était d'ailleurs candidate sur une autre liste, qui m'a effectivement mis en évidence, pas l'ensemble de ces griefs, mais les perturbations occasionnées par le chantier. Je l'ai envoyé à Monsieur le Président du CPAS, à Madame la Directrice générale, en demandant à la Directrice générale de pouvoir répondre à ce courrier. Parce que je pense que quand un citoyen vous interpelle, il faut effectivement pouvoir lui répondre. Et donc avec l'accord de Monsieur le Président de CPAS, on a apporté une réponse à cette personne. Sur le suivi du chantier, je vais m'enquérir de voir si effectivement le chantier est bien suivi, je n'ai pas de raison de penser qu'il ne l'est pas mais vu votre interpellation aujourd'hui, on va voir effectivement ce qu'il en est à la réunion de chantier hebdomadaire qui ne manque pas de se tenir. Deuxième remarque, ils peuvent commencer à six heures du matin vous savez que le travail de nuit c'est de minuit à cinq heures maintenant donc six heures du matin, ce n'est pas un problème pour les avions voilà mais comme vous je pense que c'est un peu tôt pour aller déranger tout le monde quand on dort le matin surtout si on a travaillé et même si on n'a pas travaillé la veille. Je pense effectivement que c'est tôt je peux vous donner raison Monsieur Maghe. Vous dire aussi que cette même riveraine est intervenue et j'étais intervenu aussi donc je ne manquerai pas de le faire ici elle m'a signalé directement en vis-à-vis, en face à face, qu'il y avait trop de bruit au Diapason. Peut-être que c'est un endroit que vous connaissez. Elle me dit qu'il y a trop de bruit au Diapason et qu'on ne sait pas vivre tranquillement sur la Grand-place parce que ça va vraiment trop fort. Je vous dis que je suis respectueux par rapport aux différentes interventions, Monsieur Maghe. C'est la même personne et personne d'autre qui éprouvait une difficulté par rapport au plan terrasse parce qu'apparemment son commerce était affecté par rapport à la chicane qui était mise par rapport à la vitesse, rappelez-vous d'une époque où par rapport aux voitures béliers on était vraiment très affectés et on était les plus actifs possibles et donc je maintiens ma réponse la plus respectueuse par rapport à vous, c'est de m'enquérir dès demain. Vous voyez que Monsieur le Président du CPAS a dit qu'on y a répondu, mais m'enquérir demain du bon suivi du chantier par rapport à ce que vous avez dit.

Monsieur Gigounon, la cure de Buvrinnes, quid du Patro? On a été interpellés hier aussi en rencontre citoyenne par rapport au Patro et je pense que vous devez être un élément actif, moteur de rassurance et vous êtes, par rapport aux jeunes du Patro, déjà un homme expérimenté. Vous avez franchi tous les grades. Et je pense que vous avez été Président du Patro, Monsieur

Gigounon? Pardon? Trésorier, ce qui est très important, les cordons de la bourse et donc je pense que vous pouvez leur dire d'être rassurés parce que je comprends qu'à leur âge, par rapport aux responsabilités qui sont les leurs, par rapport aux jeunes, aux enfants qu'ils ont en activité chaque semaine, il y a cette inquiétude de savoir ce dont demain sera fait. Ils ont 18 ans, 19 ans pour les responsables j'ai vu la nouvelle Présidente il y a déjà un petit temps évidemment mais comme on l'a dit hier en rencontre citoyenne une solution est bien prévue à Buvrines. Il ne pourra pas y avoir d'activité sur le lieu, évidemment pendant les travaux je crois que tout le monde peut en être conscient et à au niveau de l'ensemble du chantier je vais laisser la parole à Monsieur Van Houter mais il y a des bonnes nouvelles, Monsieur Gigounon, mais je vous interpelle en tant qu'élément moteur de rassurance, vous pouvez leur dire « on s'occupe de vous » et vous pouvez vous associer parce que nous sommes un Conseil communal. Vous pouvez vous associer là-dedans. »

Monsieur Kevin Van Houter :

« Merci pour la question parce que ça permet de répondre publiquement et d'espérer que certaines petites rumeurs, peut-être lancées inutilement, s'arrêtent. Les responsables du Patro ont été rencontrés début janvier, comme prévu et comme annoncé à la réunion de la CLDR de décembre, puisque le hasard du calendrier a fait que la Ministre a envoyé son courrier le jour où nous tenions notre réunion, même s'il était daté de quelques semaines auparavant. On a pu annoncer la bonne nouvelle par respect aux responsables du Patro. On les a rencontrés avec mon collègue Thomas Beaujean qui est à mes côtés en tant qu'échevin de la jeunesse, et on leur a bien dit que cette année, ils étaient tranquilles, si on peut dire ça quand je parle cette année, mai-juin, puisqu'ils calculent comme ça et que leur carnaval pouvait se dérouler, c'était surtout la première inquiétude. Ce serait probablement moins le cas pour le prochain, qu'ils devaient s'y attendre. Ils nous ont exprimé deux demandes par rapport à leurs activités d'une part et par rapport au stockage d'autre part. Les demandes ont été entendues. Récemment, sans citer de noms, un responsable du Patro a envoyé un mail en demandant s'il y avait des nouvelles. Et donc on lui a répondu en disant que dès qu'on aurait des dates ou des éléments concrets à annoncer, ce serait fait, et qu'en attendant, il pouvait vivre tranquillement sans stress. Le marché a bien été attribué. En effet, il a été publié début janvier, il a été attribué. Il ne peut pas être notifié pour le moment puisqu'il y a une double tutelle au niveau du pouvoir subsidiant et des marchés publics. Donc c'est parti à ce niveau-là. Une fois qu'on aura le retour et qu'on aura inscrit le complément en modification budgétaire comme prévu depuis le début, on pourra ensuite notifier et estimer au mieux la date de début de chantier et au mieux sa fin, même si on dépend de l'autre, et donc prévoir un lieu d'accueil pour leurs activités en attendant. Quant aux lieux de stockage, ils nous ont bien précisé qu'ils n'étaient pas nécessaires, que ce soit absolument sur Buvrines. Moi, au départ, je pensais que c'était un stock vivant dont ils avaient besoin tous les week-ends, ce n'est pas le cas. Et donc, même si c'est ailleurs, ils sont OK là-dessus. Et donc, on a l'une ou l'autre piste à leur proposer et ce sera à chaque fois respectueusement en rencontre avec eux et par écrit et en réunion. C'est le minimum de respect qu'on peut avoir pour eux et pour le travail qu'ils réalisent auprès des jeunes. Je veux être rassurant dans mon expression, et peut-être dire aux deux ou trois personnes qui, je pense, sont des adultes qui ne réagissent peut-être pas toujours de la bonne façon, qu'il n'y a pas à se stresser et il n'y a aucune malveillance vis-à-vis du Patro. Ils ont été rencontrés et ils ont bien compris le message. En tout cas, début janvier, la réunion s'est terminée très positivement. Ils attendent la date, mais une date que je ne peux donner à ce stade. »

Monsieur Jean Gigounon :

« Merci beaucoup. Moi, je ne souhaite qu'être le relais de la certitude que tout va bien se passer et les rassurer très honnêtement, et je pense que je le fais notamment, puisque j'interviens là-dessus en Conseil, justement parce qu'il me demande d'être le relais d'une certaine façon. Donc il n'y a pas de souci avec ça, évidemment. Pour que je puisse les rassurer, il faut que je le sois moi-

même, je le suis, très sincèrement. Merci de me donner des réponses, merci de me tenir informé. Si on continue dans ce cheminement, il n'y aura pas de souci à ce que j'aide là-dessus. »

Monsieur Laurent Devin :

« Jusqu'à présent, ça se passe bien au Patro. Le bricolage de Pâques a bien été réalisé avant-hier, Monsieur Gigounon, vous pouvez être rassuré en la matière c'était le thème de l'activité, les faucons rouges faisaient une toute autre activité sur la place de Sainte-Marguerite, mais le Patro, le thème, c'était le bricolage de Pâques.

Le gang des trottinettes, je n'en ris pas parce qu'aujourd'hui, j'ai encore vu une trottinette remonter en sens inverse en face de l'Hôtel de Ville et donc c'est comme si on se sentait libéré du code de la route sur cet engin. Je vois qu'au niveau fédéral, il y a du travail qui s'opère par rapport à la réglementation et on ne sait pas être à l'avance sur quelque chose qui n'existe pas, mais je crois qu'ici, effectivement, il faut pouvoir légiférer en la matière, et c'est très bien. Il y a plusieurs manières de vous répondre, je vais choisir la plus respectueuse. Ici, je n'ai pas d'information directe sur le gang des trottinettes, je vous le dis, mais demain, j'ai Collège de police à huit heures, j'interpellerai notre Commissaire divisionnaire sur le gang des trottinettes il ne m'apparaît pas être, lui, le plus grand utilisateur de trottinettes à première vue, mais sans savoir l'importance de la dangerosité de ces personnes, je ne ferai pas d'humour en la matière et donc je me renseignerai et verrai ce qu'il en est entre temps, là, vous avez vu l'information, notre police a démantelé une unité de production de cannabis avec neuf chambres dont deux étaient encore effectives ainsi qu'un réseau de vols de voitures et de remorques.

Voilà, pour le gang des trottinettes, je reviendrai vers vous, Monsieur Gigounon, si j'ai plus d'informations.

Madame Philippe, il y a deux manières de vous répondre.

Une, je vous demanderai d'être pleine de compréhension, parce que je ne peux pas m'en empêcher. Ce week-end, c'est Pâques. Il est décédé le vendredi. Il est ressuscité le dimanche. Et vous, votre cœur a cessé de battre à deux reprises. Et à deux fois, vous êtes revenue à la vie. On était fort sensibles. Vous avez cité mon épouse et moi. Mais je peux vous dire tous les membres du Collège communal. Vraiment.

On en a parlé aussi en USC. C'est vous dire.

J'ai presque envie de vous dire vous êtes une des nôtres, même si vous êtes casaque bleue aujourd'hui. Je ne sais pas si dans ce moment où vous êtes un peu partie, vous avez eu l'une ou l'autre réflexion. Mais je peux vous dire qu'on a été très sensibles, que votre frère a été, par rapport à vous, d'une tendresse, d'une douceur à nulle autre pareil et vous dire combien, à titre personnel, je suis heureux que vous soyez encore parmi nous.

Je pourrais vous dire que c'est la plus belle gaufre de l'année tous les ans. Je peux vous dire que quand je vous vois avec votre petit neveu, c'est toujours une émotion particulière parce que c'est une histoire de famille qui se raconte. Je crois que ça démontre surtout votre force de caractère, la détermination qui est la vôtre et votre volonté de continuer.

Heureux que vous soyez là et je vais vous dire combien je suis étonné que vous soyez déjà là.

Vous faites partie avec Mimie Klenner de ces forces de la nature, des dames binchoises qui ont déjà éprouvé tellement de soucis de santé, vous allez à l'hôpital, vous vous faites opérer, vous avez même perdu la vie à deux reprises. Judith, Mimie, elle allait se faire opérer et le lendemain, elle venait au Collège communal. Il y en a, ils ont un rhume, on ne les voit pas pendant une semaine. Et vous, vous êtes là. A toutes les deux, vraiment, chapeau ! Vous êtes un exemple de caractère, de gens qui ne se plaignent pas, qui se battent. Vous vous êtes battues pour votre vie. Mimie, mon Dieu, que vous puissiez rester toutes les deux parmi nous bien longtemps, bien longtemps encore. Je crois que s'il y a deux Binchoises, pas identiques, je le reconnais, pas identiques. On en a une, d'un côté, de la maison du peuple et l'autre, elle est de l'autre côté. Mais je crois que si on avait fait la version de Don Camillo et Peppone au féminin Binchois, il y aurait eu Marie-Claude et Judith.

Je voudrais terminer par ces mots, par la force qui est la vôtre, Madame Philippe, par la force qui

*est la vôtre, Madame Klenner, Marie-Claude et Judith, je vous souhaite encore bien des moments heureux dans votre vie, au sein de votre famille, et je pense que l'ensemble du Collège communal peut vous dire combien on est encore heureux de vous voir ici.
Merci et bravo à vous. »*

Accord à l'unanimité

*

La séance est levée.

*

HUIS CLOS

C.C.A.T.M.

26. Modification de la composition des membres de la CCATM - Décision

PERSONNEL STATUTAIRE

27. Personnel statutaire - Demande de maintien en activité au-delà de l'âge légal de la pension - DELRIVIERE Pascal

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

- 28. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans des périodes vacantes et non vacantes, à partir du 25 août 2025 - Ratification**
- 29. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Désignation et affectation d'une puéricultrice contractuelle, dans un emploi non vacant du 24 septembre 2025 au 9 janvier 2026 - Ratification**
- 30. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire, dans un emploi non vacant, à partir du 29 septembre 2025 - Ratification**
- 31. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans des périodes non vacantes, à partir du 02 octobre 2025 - Ratification**
- 32. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Désignation et affectation d'une puéricultrice contractuelle, dans un emploi non vacant du 13 novembre 2025 au 19 décembre 2025 - Ratification**

- 33. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire titre suffisant, à titre temporaire, dans un emploi non vacant, à partir du 24 novembre 2025 - Ratification**
- 34. Enseignement fondamental – Personnel - Année Scolaire 2025/2026 – Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une puéricultrice maternelle à titre définitif, à partir du 27 novembre 2025 - Ratification**
- 35. Enseignement fondamental – Personnel - Année Scolaire 2025/2026 – Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une puéricultrice maternelle à titre définitif, du 27 novembre 2025 au 15 décembre 2025, du 16 décembre 2025 au 04 janvier 2026 et le 10 février 2026 - Ratification**
- 36. Enseignement fondamental – Personnel - Année Scolaire 2025/2026 – Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une institutrice maternelle à titre définitif, le 18 décembre 2025 et à partir du 05 janvier 2026 - Ratification**
- 37. Enseignement fondamental – Personnel - Année Scolaire 2025/2026 – Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une institutrice maternelle à titre définitif, le 18 décembre 2025, du 05 janvier 2026 au 13 janvier 2026 et le 05 février 2026 - Ratification**
- 38. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Désignation d'une maîtresse de néerlandais à charge de la Ville de Binche à raison de 2 périodes par semaine, du 20 décembre 2025 au 3 juillet 2026 - Ratification**
- 39. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Désignation et affectation d'une assistante maternelle à charge de la ville de Binche du 1er janvier 2026 au 3 juillet 2026, à raison de 21/36ème par semaine - Ratification**
- 40. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Désignation et affectation d'un instituteur primaire à titre temporaire, dans un emploi non vacant, à partir du 06 janvier 2026 - Ratification**
- 41. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire, dans un emploi non vacant, à partir du 06 janvier 2026 - Ratification**
- 42. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Désignation et affectation d'une maîtresse de néerlandais à charge de la ville de Binche du 8 janvier 2026 au 3 juillet 2026, à raison de 3 périodes par semaine - Ratification**
- 43. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Désignation et affectation d'une maîtresse de néerlandais à charge de la ville de Binche à partir du 20 janvier 2026, à raison de 10 périodes par semaine, dans un contrat de remplacement - Ratification**

- 44. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Désignation et affectation d'une maîtresse de néerlandais à charge de la ville de Binche à partir du 26 janvier 2026, à raison de 2 périodes supplémentaires par semaine, dans un contrat de remplacement - Ratification**
- 45. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire, dans des emplois non vacants, à partir du 12 janvier 2026 - Ratification**
- 46. Enseignement fondamental – Personnel - Année Scolaire 2025/2026 – Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une institutrice primaire à titre définitif, à partir du 05 février 2026 - Ratification**
- 47. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Désignation d'une maîtresse d'éducation physique à titre temporaire dans un emploi non vacant, à charge de la Ville de Binche, à raison de 12 périodes par semaine, à partir du 10 mars 2026 - Ratification**
- 48. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025/2026 - Fin de fonction d'une institutrice maternelle à titre définitif le 31 décembre 2025 - Mise à la retraite, le 1er janvier 2026**
- 49. Enseignement fondamental - Personnel - Année 2025-2026 - Trajet de réintégration d'une institutrice maternelle à titre définitif - Décision du Service externe de Prévention et de Protection au Travail Cohezio - Ratification**
- 50. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025/2026 - Demande de réaffectation par le Centre d'Expertise médicale pour l'Aptitude au Travail (CEMAT) d'une institutrice primaire à titre définitif à raison de 24 périodes par semaine - Ratification**
- 51. Enseignement fondamental - Binche 2 - Année scolaire 2025/2026 - Désignation d'un directeur à titre temporaire dans un emploi non vacant de moins de 15 semaines en remplacement du titulaire absent - du 6 octobre 2025 au 2 novembre 2025 - Ratification**
- 52. Enseignement fondamental - Binche 2 - Année scolaire 2025/2026 - Prolongation de la désignation d'un directeur à titre temporaire dans un emploi non vacant de moins de 15 semaines en remplacement du titulaire absent - du 3 novembre 2025 au 19 décembre 2025 - Ratification**
- 53. Enseignement fondamental - Binche 2 - Année scolaire 2025/2026 - Prolongation de la désignation d'un directeur à titre temporaire dans un emploi non vacant de moins de 15 semaines en remplacement du titulaire absent - du 20 décembre 2025 au 13 février 2026 - Ratification**

- 54. Enseignement fondamental - Binche 2 - Année scolaire 2025/2026 - Prolongation de la désignation d'un directeur à titre temporaire dans un emploi non vacant de moins de 15 semaines en remplacement du titulaire absent - du 14 février 2026 au 24 avril 2026 - Ratification**
- 55. Enseignement fondamental - Binche 7 - Année scolaire 2025/2026 - Désignation d'une directrice à titre temporaire dans un emploi non vacant de moins de 15 semaines en remplacement du titulaire absent - du 5 janvier 2026 au 16 janvier 2026 - Ratification**
- 56. Enseignement fondamental - Binche 7 - Année scolaire 2025/2026 - Prolongation de la désignation d'une directrice à titre temporaire dans un emploi non vacant de moins de 15 semaines en remplacement du titulaire absent - du 17 janvier 2026 au 28 février 2026 - Ratification**
- 57. Enseignement fondamental - Binche 7 - Année scolaire 2025/2026 - Prolongation de la désignation d'une directrice à titre temporaire dans un emploi non vacant de moins de 15 semaines en remplacement du titulaire absent - du 1er mars 2026 au 30 avril 2026 - Ratification**
- 58. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Désignation et affectation d'une institutrice maternelle, dans un emploi vacant et non vacant durant l'année scolaire 2025-2026 - Ratification**
- 59. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Désignation et affectation d'une institutrice maternelle, dans des emplois vacants et non vacants durant l'année scolaire 2025-2026 - Ratification**
- 60. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Désignation et affectation d'une institutrice maternelle, dans un emploi non vacant durant l'année scolaire 2025-2026 - Ratification**
- 61. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Désignation et affectation d'une institutrice maternelle, dans un emploi non vacant durant l'année scolaire 2025-2026 - Ratification**
- 62. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Désignation et affectation d'une institutrice maternelle, dans un emploi non vacant durant l'année scolaire 2025-2026 - Ratification**
- 63. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Désignation et affectation d'une institutrice maternelle, dans un emploi vacant durant l'année scolaire 2025-2026 - Ratification**
- 64. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Désignation et**

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE A HORAIRE REDUIT

65. Enseignement artistique à horaire réduit - Année scolaire 2025-2026 - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Désignation d'un professeur de violoncelle à titre temporaire dans un emploi non vacant, à raison de 3 périodes par semaine, à partir du 5 septembre 2025 - Ratification
66. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2025/2026 - Désignation d'un professeur de violon à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 9 périodes par semaine à partir du 10 septembre 2025 - Ratification
67. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2025/2026 - Désignation d'un professeur de clarinette à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 5 périodes par semaine à partir du 18 septembre 2025 - Ratification
68. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2025/2026 - Désignation d'un professeur de musique de chambre instrumentale à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 2 périodes par semaine, à partir du 5 novembre 2025 - Ratification
69. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2025/2026 - Désignation d'un professeur de musique de chambre à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 2 périodes par semaine, à partir du 5 novembre 2025 - Ratification
70. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2025/2026 - Désignation d'un professeur de trompette à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 4 périodes par semaine, à partir du 5 novembre 2025 - Ratification
71. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2025/2026 - Désignation d'un professeur de percussion à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 5 périodes par semaine et d'ensemble instrumental à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 2 périodes par semaine, à partir du 26 novembre 2025 - Ratification
72. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2025/2026 - Désignation d'un professeur de chant pop à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 11 périodes par semaine et de chant choral à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 3 périodes par semaine à partir du 3 décembre 2025 - Ratification

73. Enseignement artistique à horaire réduit - Année scolaire 2025-2026 - Personnel - Congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement d'un professeur de trompette à titre définitif et de musique de chambre à titre définitif du 3 novembre au 31 décembre 2025 - Ratification
74. Enseignement artistique à horaire réduit - Année scolaire 2025-2026 - Personnel - Congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement d'un professeur de trompette à titre définitif et de musique de chambre à titre définitif du 5 janvier au 6 mars 2026 - Ratification
75. Enseignement artistique à horaire réduit - Personnel - Conservatoire Marcel Quinet - Année scolaire 2025/2026 - Congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement d'une surveillante-éducatrice, à titre définitif, du 1er février au 30 avril 2026 - Ratification
76. Enseignement artistique à horaire réduit - Année scolaire 2025-2026 - Personnel - Congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement d'un professeur de trompette à titre définitif et de musique de chambre à titre définitif du 7 mars au 10 juillet 2026 - Ratification

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE
--

77. Enseignement de promotion sociale – Institut Supérieur Plus Oultre - Année scolaire 2024-2025 – Fixation des prestations à titre temporaire d'un professeur de CG Formation générale de base DI et de CG Mathématique DI, à raison de 520 périodes par année sur la dotation périodes de l'établissement.
78. Enseignement de promotion sociale – Institut Supérieur Plus Oultre - Année scolaire 2024-2025 – Fixation des prestations à titre temporaire d'un professeur de PP Confection DI et PP Confection DS, à raison de 536,50 périodes par année sur la dotation périodes de l'établissement.
79. Enseignement de promotion sociale – Institut Supérieur Plus Oultre - Année scolaire 2024-2025 – Fixation des prestations à titre temporaire d'un professeur de CG Anglais DI à raison de 480 périodes par année de cours généraux, au niveau secondaire inférieur, sur la dotation périodes de l'établissement.
80. Enseignement de promotion sociale – Institut Supérieur Plus Oultre - Année scolaire 2024-2025 – Fixation des prestations à titre temporaire d'un professeur de CT Secrétariat-bureautique DS à raison de 960 périodes par année de cours techniques, au niveau secondaire supérieur.
81. Enseignement de promotion sociale – Institut Supérieur Plus Oultre - Année scolaire 2024-2025 – Fixation des prestations à titre temporaire d'un professeur de CT Secrétariat-bureautique DS à raison de 960 périodes par année de cours techniques, au niveau secondaire supérieur.
82. Enseignement de promotion sociale – Institut Supérieur Plus Oultre - Année

scolaire 2024-2025 – Fixation des prestations à titre temporaire d'un professeur de CG Anglais DS à raison de 200 périodes par année de cours techniques, de CG Italien DI, à raison de 480 périodes par année, et CG Italien DS, à raison de 120 périodes par année.

- 83. Enseignement de promotion sociale – Institut Supérieur Plus Oultre - Année scolaire 2024-2025 – Fixation des prestations à titre temporaire d'un professeur de CT Informatique DS, à raison de 40 périodes par année au niveau secondaire supérieur sur la dotation périodes de l'établissement.**
- 84. Enseignement de promotion sociale – Institut Supérieur Plus Oultre - Année scolaire 2024-2025 – Fixation des prestations à titre temporaire d'un professeur de CT Informatique DS, à raison de 40 périodes par année au niveau secondaire supérieur sur la dotation périodes de l'établissement.**
- 85. Enseignement de promotion sociale – Institut Supérieur Plus Oultre - Année scolaire 2024-2025 – Fixation des prestations à titre temporaire d'un professeur de CG Français langue étrangère (FLE) DI, à raison de 80 périodes par année au niveau secondaire inférieur dans le cadre d'une convention.**
- 86. Enseignement de promotion sociale – Institut Supérieur Plus Oultre - Année scolaire 2024-2025 – Fixation des prestations à titre temporaire d'un professeur de CT Droit DS à raison de 400 périodes par année au niveau secondaire supérieur.**
- 87. Enseignement de promotion sociale – Institut Supérieur Plus Oultre - Année scolaire 2024-2025 – Fixation des prestations à titre temporaire d'un professeur de PP Confection DS à raison de 135 périodes par année, du 14 janvier 2025 au 24 juin 2025.**
- 88. Enseignement de promotion sociale – Institut Supérieur Plus Oultre - Année scolaire 2024-2025 – Fixation des prestations à titre définitif d'un professeur de CT Informatique DS, à raison de 800 périodes par année.**
- 89. Enseignement de promotion sociale – Institut Supérieur Plus Oultre - Année scolaire 2024-2025 – Fixation des prestations à titre définitif et désignation temporaire d'un professeur de PP Confection DI.**
- 90. Enseignement de promotion sociale - Institut Supérieur Plus Oultre - Année scolaire 2024/2025 – Personnel - CT Infographie DI et CT Infographie DS - Désignation et fixation des prestations d'un professeur d'infographie à raison de 880 périodes par année du 27 août 2024 au 4 juillet 2025 sur la dotation périodes de l'établissement**
- 91. Enseignement de promotion sociale – Institut Supérieur Plus Oultre - Année scolaire 2024-2025 – Fixation des prestations à titre temporaire intérimaire d'un professeur de CG Français langue étrangère DI, à raison de 24 périodes par**

année, professeur de CG Français langue étrangère DS, à raison de 8 périodes par année et professeur de CG Formation générale de base DI, à raison de 12 périodes par année.

92. Enseignement de promotion sociale – Institut Supérieur Plus Oultre - Année scolaire 2024-2025 – Fixation des prestations à titre définitif d'un professeur de PP Dentelle DI, à raison de 960 périodes par année de cours de pratique professionnelle, sur la dotation périodes et démission pour la totalité de sa charge, à raison de 960 périodes par année, à dater du 30 septembre 2024.
93. Enseignement de promotion sociale – Institut Supérieur Plus Oultre - Année scolaire 2024-2025 – Fixation des prestations à titre temporaire d'un professeur de CG Sciences DS, à raison de 80 périodes par année de cours généraux.
94. Enseignement de promotion sociale – Institut Supérieur Plus Oultre - Année scolaire 2024-2025 – Fixation des prestations à titre temporaire d'un professeur de CG Espagnol DI, à raison de 240 périodes par année de cours généraux.
95. Enseignement de promotion sociale – Institut Supérieur Plus Oultre - Année scolaire 2024-2025 – Fixation des prestations à titre définitif d'un professeur de CT Informatique DS, à raison de 820 périodes par année de cours techniques.
96. Enseignement de promotion sociale – Institut Supérieur Plus Oultre - Année scolaire 2024-2025 – Fixation des prestations à titre définitif d'un professeur de CT Informatique DS, à raison de 820 périodes par année de cours techniques.
97. Enseignement de promotion sociale – Institut Supérieur Plus Oultre - Année scolaire 2024-2025 – Fixation des prestations à titre définitif d'un professeur de CT Comptabilité DS, à raison de 640 périodes par année et CT Cours commerciaux DS, à raison de 40 périodes par année.
98. Enseignement de promotion sociale – Institut Supérieur Plus Oultre - Année scolaire 2024-2025 – Fixation des prestations à titre temporaire d'un professeur de CG Géographie DS, à raison de 50 périodes par année de cours généraux, au niveau secondaire supérieur, pendant la période du 16 janvier au 15 mai 2025.
99. Enseignement de promotion sociale – Institut Supérieur Plus Oultre - Année scolaire 2024-2025 – Fixation des prestations à titre temporaire d'un professeur de CG formation générale de base DI, à raison de 80 périodes par année, de CG Français langue étrangère DI, à raison de 496 périodes par année, de CG Français langue étrangère DS, à raison de 240 périodes par année.
100. Enseignement de promotion sociale – Institut Supérieur Plus Oultre - Année scolaire 2024-2025 – Fixation des prestations à titre temporaire d'un professeur de CG Mathématiques DS, à raison de 140 périodes par année, au niveau secondaire supérieur.

- 101. Enseignement de promotion sociale – Institut Supérieur Plus Oultre - Année scolaire 2024-2025 – Fixation des prestations à titre temporaire d'un professeur de CG Français langue étrangère (FLE) DI, à raison de 120 périodes par année, et CT Alphabétisation DI, à raison de 200 périodes par année, au niveau secondaire inférieur.**
- 102. Enseignement de promotion sociale – Institut Supérieur Plus Oultre - Année scolaire 2024-2025 – Fixation des prestations à titre temporaire d'un professeur de CG Anglais DS, à raison de 120 périodes par année.**
- 103. Enseignement de promotion sociale – Institut Supérieur Plus Oultre - Année scolaire 2024-2025 – Fixation des prestations à titre temporaire d'un professeur de CG Formation générale de base DI, à raison de 160 périodes par année, CG Français DS, à raison de 4 périodes par année, et CT Communication DS, à raison de 120 périodes par année.**
- 104. Enseignement de promotion sociale – Institut Supérieur Plus Oultre - Année scolaire 2024-2025 – Fixation des prestations à titre temporaire d'un professeur de PP Dentelle DI, à raison de 960 périodes par année.**
- 105. Enseignement de promotion sociale – Institut Supérieur Plus Oultre - Année scolaire 2024-2025 – Fixation des prestations à titre temporaire d'un professeur de CG Anglais DI, à raison de 240 périodes par année.**
- 106. ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE – Institut Supérieur Plus Oultre - Année scolaire 2024-2025 – Fixation des prestations à titre temporaire d'un professeur de CG Sciences humaines DI, à raison de 40 périodes par année.**
- 107. Enseignement de promotion sociale – Institut Supérieur Plus Oultre - Année scolaire 2024-2025 – Fixation des prestations à titre temporaire d'un professeur de CG Sciences sociales DS, à raison de 380 périodes par année.**
- 108. Enseignement de promotion sociale - Institut Supérieur Plus Oultre - Année scolaire 2024/2025 – Personnel - PP Confection DS - Désignation et fixation des prestations d'un professeur de confection à raison de 720 périodes par année du 27 août 2024 au 2 juillet 2025 sur la dotation périodes de l'établissement**
- 109. Enseignement de promotion sociale – Institut Supérieur Plus Oultre - Année scolaire 2024-2025 – Fixation des prestations à titre temporaire d'un professeur de CG Formation générale DI à raison de 240 périodes par année et CG Français langue étrangère DI à raison de 560 périodes par année.**
- 110. Enseignement de promotion sociale – Institut Supérieur Plus Oultre - Année scolaire 2024-2025 – Fixation des prestations à titre temporaire d'un professeur de PP Confection DI à raison de 157,50 périodes par année et PP Confection DS à raison de 65 périodes par année.**

111. Enseignement de promotion sociale – Institut Supérieur Plus Oultre - Année scolaire 2024-2025 – Fixation des prestations à titre temporaire d'un professeur de CG Histoire DS, à raison de 186 périodes par année, CG Sciences humaines DI, à raison de 40 périodes par année, CG Sciences sociales DS, à raison de 300 périodes par année.

112. Enseignement de promotion sociale – Institut Supérieur Plus Oultre - Année scolaire 2025-2026 – Fixation des prestations à titre définitif d'un professeur de PP Confection DI, à raison de 560 périodes par année et désignation temporaire d'un professeur de PP Confection DS, à raison de 160 périodes par année.

113. Enseignement de promotion sociale – Institut Supérieur Plus Oultre - Année scolaire 2025-2026 – Nomination à titre définitif d'un professeur de PP Confection DI, à raison de 200 périodes supplémentaires par année.

*

La séance est levée.

*

Le Secrétaire,

Le Président,

Guillaume SOMERS

Laurent DEVIN